THEME 5 : Les mutations du travail

Chapitre 2 : Les politiques de l'emploi

Compétence	Savoir associé
Caractériser l'action des pouvoirs publics pour	les politiques de l'emploi
accompagner les transformations du marché du	
travail	

SYNTHESE

<u>I – Les politiques de l'emploi</u>

A - Définition

Politiques de l'emploi = Elles recouvrent les interventions publiques sur le marché du travail qui ont pour objectif :

- d'en améliorer le fonctionnement,
- d'accroitre et de préserver l'emploi
- de réduire le chômage et les discriminations à l'embauche.

D'après l'OCDE, les politiques de l'emploi ont pour objectifs essentiels d'augmenter **le taux d'emploi** de la population en âge de travailler, mais également d'accompagner financièrement et en matière de formation, les périodes de transition professionnelle.

Elles contribuent ainsi à assurer l'employabilité de la population active.

Employabilité = aptitude de chacun à trouver et à conserver un emploi, progresser au travail et à s'adapter au changement tout au long de la vie professionnelle.

B - Dépenses générales et ciblées en faveur de l'emploi et du marché du travail

Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail recouvrent l'ensemble des dépenses réalisées dans le cadre d'une politique publique dont l'objectif principal est de favoriser l'emploi.

Elles sont mises en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales, les administrations, les organismes paritaires, les associations remplissant des missions de service public.

Elles comprennent:

 Des dépenses ciblées en faveur de l'emploi sur les demandeurs d'emploi et les personnes en difficultés sur le marché du travail :

Cibles en fonction de critères :

- L'âge (jeunes de moins de 25 ans, séniors de plus de 55 ans)
- L'ancienneté au chômage (chômeurs de longue durée)
- Des freins spécifiques à l'embauche (personnes en situation de handicap, refugiés, migrants, parents isolés..)

<u>Type de dépenses ciblées</u>: Des aides à l'embauches et exonérations de cotisations sociales ou fiscales en faveur de certaines zones géographiques (zones urbaines sensibles, zones franches urbaines) ou de certains secteurs (hôtels, cafés- restaurants, services à la personne, secteur agricole...)

Exemple:

 Le contrat unique d'insertion (CUI) est un contrat aidé c'est-à-dire que l'employeur reçoit des aides pour proposer ce type de contrat. Dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétences (PEC), l'objectif est d'aider les personnes qui ont des difficultés à trouver un travail et s'intégrer sur le marché du travail.

Au cours de l'année 2023, 63 000 PEC ont été signé (18% de moins qu'en 2022) (Source : travailemploi.gouv.fr)

- Le contrat d'engagement jeune (CEJ), le contrat de professionnalisation ont pour objectifs d'aider les jeunes à accéder à la formation pour décrocher ensuite un emploi.

Des dépenses générales en faveur de l'emploi : ces dépenses ne s'adressent pas spécifiquement à des personnes en difficultés sur le marché du travail.

Types de dépenses générales : Allègements généraux de cotisations sociales (dont les mesures d'urgence face à la crise sanitaire) ou d'impôt en faveur des bas salaires ou des heures supplémentaires.

Buts de ces dépenses :

- Abaisser le coût du travail
- Maintenir ou encourager la création d'emplois
- Améliorer la compétitivité des entreprises (en baissant le coût de la main d'œuvre
- Redynamiser certaines zones géographiques

Les politiques de l'emploi sont généralement classées en 2 catégories : les politiques actives/ les politiques passives.

II – Les politiques actives de l'emploi

A - Définition

Les politiques actives de l'emploi sont des dispositifs de soutien à la création d'emplois dans le secteur marchand ou non marchand pour favoriser le retour à l'emploi, à court ou moyen terme, des chômeurs, en améliorant leur employabilité.

B – Les différentes mesures de politiques actives de l'emploi

Les politiques actives de l'emploi s'appuient essentiellement sur :

- La mise en place d'un <u>service public de l'emploi</u> : France Travail, succédant à Pôle Emploi, assurant une médiation entre les offreurs et les demandeurs de travail.

- La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a créé un contrat d'engagement pour les demandeurs d'emploi : il s'agit d'un plan d'action visant à la poursuite d'un projet professionnel avec une obligation de 15 heures d'activités par semaine (formations, ateliers..)
- Le déploiement de <u>la formation professionnelle</u> pour améliorer l'employabilité des personnes sans emploi, en visant particulièrement les publics les moins qualifiés et les plus éloignés de l'emploi (Le compte personnel de formation - CPF)
- La mise en place de <u>parcours emploi compétences</u> permettant à des employeurs publics ou privés de recruter durant une période de quelques mois à quelques années, des personnes en situation de précarité.

III – Les politiques passives de l'emploi

A - Définition

Les politiques passives de l'emploi cherchent à rendre plus supportables les périodes de chômage ou de retrait d'activité. Ce sont essentiellement des dispositifs de soutien aux chômeurs. Si elles en sont plus aujourd'hui autant mises en avant que par le passé, elles n'en demeurent pas moins importantes en termes de dépenses totales pour les pouvoirs publics.

L'assurance chômage est financée par les cotisations patronales et en partie par les impôts (CSG). Elle est obligatoire.

B - Les différentes mesures de politiques passives de l'emploi.

Les politiques passives de l'emploi s'appuient essentiellement sur :

- <u>L'indemnisation des personnes sans emploi</u>, à travers l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).
 L'UNEDIC est l'association chargée par délégation de service public de la gestion de l'assurance chômage en France, en coopération avec France Travail;
- <u>Les mesures de retrait d'activité anticipé</u> (départ en retraite anticipé) ou l'allongement de la durée des études.

Ces politiques sont très dépendantes de la situation économique du pays.

Les politiques passives sont contra cycliques = Les dépenses augmentent lorsque l'emploi se dégrade, en versant plus de prestations sociales (et en disposant de moins de ressources : le système étant financé par des cotisations sociales).

Après une forte détérioration du solde financier de l'assurance- chômage entre 2009 et 2021 (12 ans de déficit), on assiste à une amélioration. A partir de 2022, la reprise économique et la baisse du chômage ont permis aux comptes de redevenir positifs. Les prévisions d'excédents sont de 8.7 milliards d'euros en 2025.

Bien que l'assurance chômage soit au départ une politique passive, ses effets peuvent prendre une dimension active en incitant les individus à accepter plus facilement des propositions d'emploi (IAE: Insertion par l'Activité Economique, pour faciliter la réinsertion). En effet, le raccourcissement des délais d'indemnisation va amener les individus à accepter plus rapidement des offres qu'ils auraient pu auparavant refuser plus longtemps en raison des indemnités versées.